NNiveau: Terminale Professionnelle

Enseignement: P.S.E

Révisions

Module 1 Santé et équilibre de vie

Le système de santé ; le concept de capital santé : Analyse de situation Activité page 27

1. Justifier le terme de capital santé pour désigner ce que l'on appelle aussi terrain

état de santé que l'on a à la naissance, facteurs génétiques, hérédité, pathologies ou faiblesses

2. Relever dans le doc 3 les éléments liés à l'environnement qui peuvent entamer le capital santé de Yann.

Environnement ; bruit, poussière, rythme de travail, (facteurs de stress), travail debout Comportements ; (hygiène de vie) : alcool, tabac, manque de sommeil

Le système de santé ; Le parcours de soins coordonnés Activité page 31

Indiquer l'intérêt du médecin référant

Connaissance du patient et de son dossier (historique, pathologies, traitement) ; prévention personnalisée.

2. Expliquer à l'aide du doc 7, l'intérêt financier pour le patient de rester dans le parcours de soins ; indiquer l'intérêt de ce parcours pour la société.

Meilleur remboursement pour le patient. Evite les multiples consultations chez différents médecins (responsabilise le patient) donc aide à équilibrer les comptes de la sécurité sociale (financée par la société).

Module 4 Sexualité et prévention

Les IST ; Conduite à tenir après une prise de risque Activité page 71

Relever dans le doc 6 les circonstances qui doivent amener à faire un dépistage d'IST

Apparitions de symptômes, relation amoureuse stable avec envie de stopper le préservatif, partage de seringue, rapport sexuel non protégé avec un nouveau partenaire

2. Expliquer à l'aide de ses connaissances, la nécessité que le partenaire sexuel soit pris en charge lors d'une suspicion d'IST

Traiter les 2 partenaires pour éviter une re-contamination (et une propagation à un nouveau partenaire) si l'un des 2 n'est pas soigné.

3. Justifier à l'aide de ses connaissances et du doc 7 la nécessité de réaliser un second test sanguin lors d'un dépistage du VIH.

On teste la présence d'anticorps anti-VIH (réponse du système immunitaire) et cela prend du temps donc après 2 semaines il n'y a pas toujours assez d'anticorps pour pouvoir être détectés. Après six semaines c'est le cas.

4. Indiquer à l'aide de ses connaissances et du doc 8 l'intérêt des autotests VIH Dépistage rapide, facile d'accès et d'utilisation, et anonyme.

Contraception d'urgence Activité page 79

1. Relever dans le doc 6 les types de contraceptifs d'urgence

Pilule de 3 jours, pilule de 5 jours (jusqu'à), dispositif intra-utérin (jusqu'à 5 jours)

- 2. Indiquer à l'aide du doc 6 dans quel cas l'utilisation de la contraception d'urgence est préconisée Après un rapport non ou mal protégé (doute, prise de risque)
- **3.** Retrouver dans le doc 6 les structures délivrant un contraceptif d'urgence pour une lycéenne de moins de 18 ans.

Pharmacie, infirmerie scolaire, CPEF (Centre de Planification et d'Education Familiale)

4. Indiquer l'intérêt de proposer gratuitement et de faon anonyme la contraception d'urgence aux jeunes filles de moins de 18 ans.

Limite les contraintes (en parler aux parents, finances,...) pour obtenir cette contraception qui doit être prise dans les 5 jours (rapidement).



Module 9 Cadre réglementaire de la prévention dans l'entreprise

9.1 La prévention dans l'entreprise

9.2 Distinguer accidents du travail et maladies professionnelles

9.1 La prévention dans l'entreprise

Organisation générale de la prévention en entreprise page 178

1. Indiquer la source des textes qui régissent la santé et la sécurité au travail

Code du travail

2. Citer avec le doc 1 les acteurs internes de la prévention en entreprise

Employeur, salarié compétent (formé en prévention des risques), CHSCT (inclus dans le CSE (Comité Social et Economique depuis le 01/01/2020), délégués du personnel

3. Retrouver avec le doc 1 les acteurs externes de la prévention

Inspection du travail, SSTI (Service de Santé au Travail Interentreprises) CNAMTS (Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés), CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail), INRS (Institut national de recherche et de sécurité), ANACT (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail), organisations professionnelles (FEDELEC,...)

Cadre juridique de la prévention page 179 à 182

Page 179

1. Indiquer une obligation de l'employeur et une obligation du salarié en matière de santé et de sécurité au travail. En vous aidant des informations de la page et du doc 2

Employeur ; dispositif de management de la sécurité en entreprise : obligation de sécurité Salarié : respect des instructions en vigueur dans l'entreprise en lien avec la sécurité.

Expliquer à quoi s'exposent un employeur et un salarié qui ne respectent pas l'obligation de sécurité

Sanctions pénales pour l'employeur. Engagement de la responsabilité pour le salarié et faute grave possible retenue contre lui

Page 180

1. Définir, à l'aide du doc. 3, le droit de retrait et indiquer dans quel cas le salarié peut en bénéficier.

Possibilité pour le salarié de se retirer de son poste de travail en cas de danger grave et imminent. Il doit immédiatement alerter l'employeur.

2. Indiquer, à l'aide du doc. 4, quatre catégories de salariés qui doivent bénéficier d'une formation à la sécurité. salariés nouvellement embauchés, des travailleurs qui changent de poste ou de technique, les stagiaires et les salariés temporaires.

Page 181

1. Indiquer quatre mesures de prévention pour votre secteur professionnel.

Risque électrique - Barrière > (écran, boitier, armoire,...)

Très basse tension

Fiche d'utilisation des appareils

Risque utilisation écrans

> posture > adaptations du poste de travail (assise, claviers, hauteur d'écran,...)

> vision > filtre anti lumière bleue

2. Préciser, pour chacune de ces mesures, à quel principe de prévention elle correspond.

Eviter les risques (supprimer le danger) 1 > armoire

Combattre les risques à la source 3 > filtre anti lumière bleue

Adapter le travail à l'homme 4 > ergonomie poste de travail

Adapter ce qui est dangereux par ce qui l'est moins 6 > basse tension

Mesures de protection collective 8 > écran

Donner des instructions appropriées 9 > formation et information (fiche)

Page 182

1. Indiquer l'intérêt du DUER.

Permet un inventaire des dangers au niveau de chaque poste de travail et la mise en place de mesures de prévention hiérarchisées en fonction du niveau de risque, avant que ne survienne un accident.

2. Identifier, à l'aide du doc. 5, la méthode d'analyse mobilisée.

Approche par le risque.

3. Réaliser avec un camarade une partie du document unique, en se limitant à deux dangers pour un secteur de votre atelier pédagogique ou d'une entreprise où vous avez effectué une PFMP. S'aider de la trame présentée dans le **doc. 5**.

A rendre noté par binôme en fin de séance 5 voir en complément le document sur pronote avec les risques et moyens de prévention pour l'usinage des métaux

Pages 183 à 186 les acteurs et instances de la prévention dans l'entreprise

Compléter le tableau ci-dessous (sur papier libre) à rendre noté par binôme en fin de séance 5

Signification du sigle	Rôles/Missions	Obligation pour l'entreprise	Nombre par entreprise	Outils/Moyens
	Assurer la sécurité de ses employés, mise en œuvre des mesures réglementaires de la prévention des risques professionnels			Délègue ou salarié compétent
	Evaluation des risques, réalisation de diagnostic, élaboration et planification d'actions de prévention, suivi de mise en œuvre des	Oui (ou intervenant ext)		Formation, heures
	interlocuteur de inspection du travail, alerter l'employeur, représenter le personnel, faire des suggestions, assumer les missions du CHSCT ou du comité d'entreprise ou des délégués syndicaux si non en place	Oui si au moins 10 salariés	En fonction de la taille de l'entreprise	10h/mois (ou 15h si entreprise a au moins 50 salariés)
Sauveteurs secouristes du travail	Rôle de prévention et de secours en cas d'accident	Obligatoire si atelier avec travaux dangereux, si chantier de 20 personnes ou plus pdt plus de 15 jours et travaux dangereux		Formation de 12h et recyclages (financés par entreprise)
Comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail	protection de la santé physique et mentale des salariés, sécurité, amélioration des conditions de travail, veille concernant mise en œuvre des prescriptions réglementaires, protection environnementale, pénibilité,	Si au moins 50 salariés (sinon DP)	Nombre variable selon taille de l'entreprise, composition : médecin, inspecteur, ingénieur conseil, chef sécurité, chef entreprise, représentan ts du personnel,	Heures pour réunion (min 4 fois par an) visites et enquêtes, accès aux documents liés à la prévention, l'hygiène et les conditions de travail. Faire appel a un expert technique extérieur si risque grave
	Sauveteurs secouristes du travail Comité d'hygiène de sécurité et des conditions de	Assurer la sécurité de ses employés, mise en œuvre des mesures réglementaires de la prévention des risques professionnels Evaluation des risques, réalisation de diagnostic, élaboration et planification d'actions de prévention, suivi de mise en œuvre des actions interlocuteur de inspection du travail, alerter l'employeur, représenter le personnel, faire des suggestions, assumer les missions du CHSCT ou du comité d'entreprise ou des délégués syndicaux si non en place Sauveteurs secouristes du travail Comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail, veille concernant mise en œuvre des prescriptions réglementaires, protection environnementale,	Assurer la sécurité de ses employés, mise en œuvre des mesures réglementaires de la prévention des risques professionnels Evaluation des risques, réalisation de diagnostic, élaboration et planification d'actions de prévention, suivi de mise en œuvre des actions interlocuteur de inspection du travail, alerter l'employeur, représenter le personnel, faire des suggestions, assumer les missions du CHSCT ou du comité d'entreprise ou des délégués syndicaux si non en place Sauveteurs secouristes du travail Comité d'hygiène de securis et des scurité et des conditions de travail, veille concernant mise en œuvre des prescriptions réglementaires, protection environnementale,	Assurer la sécurité de ses employés, mise en œuvre des mesures réglementaires de la prévention des risques professionnels Evaluation des risques, réalisation de diagnostic, élaboration et planification d'actions de prévention, suivi de mise en œuvre des actions interlocuteur de inspection du travail, alerter l'employeur, représenter le personnel, faire des suggestions, assumer les missions du CHSCT ou du comité d'entreprise ou des délégués syndicaux si non en place Sauveteurs secouristes du travail Comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail, veille concernant mise en œuvre des préscriptions réglementaires, protection environnementale, pénibilité, Protection de la santé physique et mentale des secouris en cas d'accident Protection de la santé physique et mentale des secouris en cas d'accident Comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail, veille concernant mise en œuvre des prescriptions réglementaires, protection environnementale, pénibilité, Protection de la santé physique et mentale des secourité et des conditions de travail, veille concernant mise en œuvre des prescriptions réglementaires, protection environnementale, pénibilité, Protection de la santé physique et mentale des secourité (inspecteur, ingénieur conseil, chef sécurité, chef entreprise, représentant ts du

Répondre aux questions à l'aide des documents du livre

1 - Donner les rôles et les moyens de la CARSAT concernant la prévention en entreprise.

Dvp et coordonner la prévention des risque prof

contribuer à l'amélioration des conditions de travail

déterminer les taux de cotisation AT et MP dans les entreprises du régime général de la sécu

Moyens : techniques (ingénieur conseil, contrôleur > visites contrôle participation à réunions, accès documents) réglementaires (demander a employeur des mesures de prévention, adopter des dispositions applicables à l'ensemble

des employeur d'un secteur d'activité), incitation (augmentation des cotisations ou minoration ; bonus)

2 - Expliguer les missions et la structure du SSTI.

Prévention des risque prof et suivi de la santé des salariés (surveillance, conseil, veille et traçabilité, action) Actions sur lieu de travail et suivi médical des salariés

3 - Préciser les visites médicales pouvant être effectuées par le médecin du travail et le but de ces visites.

Visite d'info et de prévention > bilan de l'état de santé à la prise de poste et information sur les risques et moyens de préventions > dossier médical > renouvellement tous les 5 ans max

Visite de reprise > après maternité, absence cause MP, absence > 30 jours (qq soit la cause)

Visite de pré-reprise > si modification de l'aptitude au travail (aménagement, adaptations, reclassement formations)
Visite occasionnelle > si employeur ou salarié le demande sans raison spécifique obligatoire

4 - Indiquer les rôles de l'inspection du travail, les pouvoirs dont elle dispose ainsi que les mesures pouvant être prises à l'issu d'un contrôle.

Contrôle de l'application des lois du travail, conseil et information des employeurs salariés et DP, faire évoluer la réglementation en signalant les insuffisances des textes à la direction générale du travail

Pouvoir décisionnel (licenciement, travail des jeunes, modif du règlement intérieur), pouvoir d'investigation (enquête) Après contrôle : observations, mises en demeure, PV, décision d'arrêt d'activité

5 - Expliciter les missions de l'ANACT, l'ARACT et de l'INRS.

ANACT (et ARACT) > promotion de la santé et de la qualité de vie au travail, prévention des risques prof, amélioration de l'environnement de travail (adaptations des postes,...)

INRS > dvp et promouvoir culture de prévention des AT et MP (anticiper ou identifier risque, informer et sensibiliser, accompagner, formation)

6 - Donner les fonctions d'organismes accrédités tels que l'APAVE ou VERITAS.

Contrôles externes (obligatoires si inspection du travail le demande) sur l'assainissement, aération, installations électriques, machines, ... et aussi formation

7 - Décrire les rôles et la structure des organisations professionnelles.

Défense et aide des entreprises d'un secteur ou d'une branche d'activité prof.

Regroupées en confédérations > 3 grandes branches de métiers ; alimentation, bâtiment et production et services

9.1 Bilan - Compléter le tableau ci-dessous en reprenant tous les acteurs (personnes et instances/organismes) extérieur à l'entreprise intervenant dans la prévention en entreprise. Identifier leur rôle principal.

Acteur	Rôles/Missions	
SSTI (et médecin du travail)	Préserver la santé des salariés : surveillance et prévention	
Inspection du travail	Contrôler les entreprises, veiller à la bonne application des dispositions du code du travail	
Organisations professionnelles	Défense des intérêts des artisans et entrepreneurs qu'ils représentent dans certaines instances	
Organismes de prévention CARSAT,	Assurance des risques prof, prévention, études	
Organismes agrées/ certifiés		
INRS	Recherches (in)formation	
Apave	Vérification (expertise) technique, contrôles	